

DES FAITS *Fascinants*

יא' תשרי תשפ"ב
17 Septembre 2021

פרשת האזינו
9^{ème} année, édition 403

A paraître bientôt Bez" H

Le Livre *Extraordinary Insights*

Pour acquérir les livres de l'auteur (format papier ou e-book), envoyez un email à yalt3285@gmail.com ou visitez https://www.amazon.com/Books-Yehoshua-Alt/s?rh=n%3A283155%2Cp_27%3AYehoshua+Alt.

Pour rejoindre les milliers de r cipendiaires de ces *Divrei Torah*, envoy s gratuitement par courriel hebdomadaire, pour obtenir les pr c dents articles, pour un retour, des commentaires, faire des suggestions (sur comment propager davantage ces *Divrei Torah* et/ou sur la fa on de les rendre plus attrayants), pour sponsoriser leur publication r alis e sur le six continents et plus de 40 pays, ou si vous connaissez une personne int ress e   recevoir ces *Divrei Torah*, contacter SVP l'auteur, Rabbi Yehoshua Alt   l'adresse : yalt3285@gmail.com. Merci Beaucoup. Vous pouvez imprimer librement ces *Divrei Torah* pour les distribuer   la Shul, ayant ainsi une part dans la diffusion de la Torah. *L -ilou  nichmat* de Mord kha  Nissim ben Mazal, de Rav Chlomo Elfassi ben Elazar et de Nissim ben Avraham. *L -refoua ch l ma* d'Ouriel ben T hila et Danielle bat Lucie.

Cette newsletter peut  tre vue en Anglais sur <http://www.ladaat.info/showgil.aspx?par=20200425&gil=2725>.
Pour voir ou t l charger la version Fran aise:
<https://parshasheets.com/?s=Fascinating+Insights>.

אפשר לקרוא את עלון זה בעברית באתר:
<https://www.dirshu.co.il/category/הורדות-עלונים/רעינות-מדהימים-הורדות-עלונים>

Des singes et des  l phants

Pour ceux qui se rendent au zoo   'hol Ha-moed, vous appr ciez ce qui suit. Pour celui voyant un  l phant ou un singe, la *gu mara*¹ demande de r citer la *berakha* de הבריות, qui cr e diff rentes cr atures.² En fait, de grandes personnalit s se rendaient   dessein au zoo³ pour pouvoir dire cette *berakha* de הבריות.⁴

Le *Mel h t Chlomo*⁵ explique pourquoi sont vis s pr cis ment les  l phants et les singes puisque la g n ration du d luge המבול fut en partie punie en  tant m tamorphos e en  l phants et en singes. Ce n'est pas un hasard si le singe ressemble   l'homme et si les  l phants comprennent, dans une certaine mesure, la communication des hommes.

Le *Min'hat Elazar* (1868-1937) r cita cette *berakha* durant son s jour   Berlin. Le *Steipeler* (1899-1985) emmenait ses enfants au zoo   Ramat Gan  galement afin de r citer la *berakha* de הבריות.⁶

¹ Berakhot 58b.

² Choulkhan Aroukh, Ora'h 'ha'im 225:8. La *berakha* est:
בְּרֹחֵי אֶתְהָא אֱלֹהֵינוּ מְלֶכֶּךְ הָעוֹלָם מְשֻׁנָּה הַבְּרִיּוֹת

³ Voir שו"ת יביע אומר 4:20.

⁴ *Minhag Ysrael Torah* 1, 225:5.

⁵ Sur *Kilayim* 8:6.

⁶ *Or'hot Rabbeinou*, 1:94.

Voici d'autres anecdotes de personnalit s avec des animaux.

1) Le Rav 'Hida⁷ (1724-1806) d crit des animaux aussi  tranges qu'effrayants qu'il a vus   Londres o  se trouvaient aussi des esp ces venues d'Am rique. Dans son livre *Maagal Tov*,⁸ il relate sa visite dans une exhibition d'un taxidermiste en Hollande, pr sentant un grande vari t  d'animaux et d'insectes.

2) Le *Sefer Ohev chalom*⁹ raconte que lorsque Rabbi Chalom Kaminka voyagea   Vienne pour consulter des docteurs, il visita  galement le zoo de la ville.

3) Le *Divrei 'ha'im* (1793-1876), alors qu'il se trouvait   Vienne, visita aussi le zoo du Palace.

4) Rabbi Tsvi Hirsch Chapira (1850-1913), connu comme le *Darkei T chouva*, s'y rendit avec ses disciples pour y voir des animaux  tranges.¹⁰

5) Le *Leket Yochev*¹¹ t moigne que son Rav, le *Teroumat ha-d chen* (1390-1460), fit une marche chabbatique expr s pour voir des lions qui avaient  t  achemin s en ville, animal qu'il n'avait encore jamais vu.

Quand manger   Kippour est une mitswa

Durant l' pid mie¹² de cholera¹³ de 1848 qui d cima des milliers de personnes en Russie, Rav Ysrael Salanter (1810-1883) trancha que les gens devaient manger   *Yom Kippour*. Il donna l'exemple personnel en proc dant au *Kidouch* dans la shul et en mangeant en public pour qu'on l'imitate !

Rabbi Chlomo Kluger (1785-1869), dans l'une de ses responsa¹⁴, rapporte que Rav Alexander Sender Shor¹⁵ (1673-

⁷ מדבר קדמות 22, מערכת ב.

⁸ 13a.

⁹ 2, p. 89.

¹⁰ Voir aussi le *Sefer Mevasser Tov, Y chouot Avraham*, p. 226.

¹¹ 1, p. 66.

¹² Dans l'une de ses lettres (voir *Igu ret Sofrim*, 29,30)  crites pour guider les communaut s juives durant l' pid mie mortelle de cholera faisant rage en Pologne   la fin de l' t  et de l'automne 1831, Rabbi Akiva Eiger  crit qu'il faut  carter toute anxi t  et prendre ses distances avec toutes formes de tristesse (שלא לדאוג ולהרחיק כל מיני עצבות). De fa on similaire, quant   la conduite   adopter durant une  pid mie, Rabbi Chlomo ben Shimon Duran (1400-1467), connu comme le *Rachbach*,  crit (שו"ת הרשב"ש) 195, s.v. (אחר) qu'il faut prendre du repos, se relaxer, s' loigner du g missement mais aussi multiplier la joie (ירחיק (האנחה וירבה בשמחה).

¹³ En 1892, Y h iel Yechaya Trunk  crit que l'  pid mie de cholera se r pandit comme le feu. Les villes furent vid es de leurs habitants d    la forte mortalit . En 1892, lors d'une  pid mie   Lublin, aucune maison ne fut  pargn e. C' tait une h catombe causant les sanglots de veuves et d'orphelins. Le recours   des *s goulot* et la r citation de *T hilim* s'accrurent consid rablement. Rav Elya 'Haim Maisel, le Grand Rabbin de Lodz, ouvrit le *Aron ha-kodech*, pla a sa t te entre les *Sifrei Torah* et demanda au *Malakh ha-mavet* de retirer son glaive. Durant cette  pid mie de cholera, Rabbi Tsadok ha-Cohen, Rabbi Guerchon Henoch Radziner et le *Piasetzna Rebbe*, l'auteur du *Ech Kodech*, parmi d'autres Rebbes,  crivirent des prescriptions alors d livr es par les pharmacies.

¹⁴ *Ets 'ha'im* 317.

¹⁵ Rabbi Alexander Sender Chor, orphelin dans son jeune  ge, est le fils de Rabbi Efraim Zalman Chor, *Maguid* de Lvov. En 1704, Rabbi Alexander Sender se retire de son poste   Hovenov, ne se sentant plus la volont  ni la capacit  de continuer   porter la responsabilit  du rabbinat. Il alla vivre   Zolkiew o  il demeura pour le restant de sa vie, se d vouant   l' tude et l' criture, gagnant sa vie en travaillant dans une distillerie. Rabbi Alexander Sender Shor,  crivit un livre faisant autorit  sur l'abattage rituel et la *chacherout*, le *Sefer Tevouot chor*, et fut consid r  comme l'un des Sages les plus pr eminentes de son  poque.

1737) dut une fois manger à Yom Kippour. Il demanda que l'on lui apporte la nourriture dans la cour attenante au Beth Midrach pour que tout le monde puisse le voir manger, apprenant que préserver sa santé prenait le pas sur le jeûne de Yom Kippour.

Chaque Yom Kippour, Rav Chlomo Zalman Aurbach allait d'une visite de malade à l'autre pour leur rappeler leur devoir de manger en ce jour, conformément à la *halakha*.¹⁶

A ce sujet, le *הדושה* rappelle qu'un malade en danger doit manger à kippour comme le rappelle le *בנין ציון* 177. On accomplissant ainsi la *mitswa* de *לנפשתיכם מאד לנפשתיכם*.¹⁸

Quand Rabbi 'Haim Soloveichik devint le Rabbin de Brisk, les fidèles malades de sa communauté le consultaient avant Yom Kippour pour savoir s'ils devraient ou non s'alimenter. Il tranchait qu'ils devaient le faire autant qu'ils en ressentaient le réel besoin. Pour ne pas fixer de limite à leur consommation et à leur boisson, Rabbi 'Haim essuya alors des critiques pour son indulgence. Il répondit : "Je ne suis pas indulgent quant au jeûne mais au contraire très strict quant à l'obligation de *pikoua'h néfesch*."¹⁹

Une personne à laquelle des médecins prescrivirent de manger à Yom Kippour s'exprima heureuse : "Jusqu'à présent, j'ai servi D.ieu en jeûnant à Kippour, cette fois ci, je servirai Hachem en jeûnant."

Selon la *Guémara*²⁰, tout celui qui boit et mange veille de Kippour est comme s'il avait jeûné 2 jours. Le *'Hazon Ich* voit dans cette *halakha* une équivalence entre festoyer Erev Yom Kippour et jeûner à Kippour, tous 2 étant la Volonté divine. Le *'Hazon Ich* relie cette idée au patient contrarié au fait de devoir manger à Yom Kippour, le rassérénant ainsi en attestant qu'il n'accomplit pas moins la volonté d'Hachem en préservant sa santé. "Nous sommes de simples soldats suivant les ordres. Parfois l'ordre est de jeûner, d'autres, de manger." Le *'Hazon Ich* raconta à ce patient qu'il s'était lui-même abstenu de porter les *tsitsit* ou les *téfilin* quand il fut en proie à de sévères problèmes digestifs. Durant cette période, il pria alors Hachem de le guérir et disait: "Maître du Monde, Tu m'as ordonné de porter des *tsitsit* et des *téfilin*, et je le réalise. Mais à présent, Tu m'enjoins de m'en abstenir ..."²¹

¹⁶ Le *Ohr Ha'haïm* (Chémot 31:13, s.v. עוֹד יָרֵמוּ) écrit que l'on doit repousser Chabbat pour un malade, cela ne s'appelle pas une profanation mais au contraire une observance du Chabbat—*Chemirat Chabbat*. Nous disent *'Hazal*: *הלל עליו שבת אחת כדי שישמור שבתות הרבה* *'Hazal*, transgresse Chabbat pour sauver une vie afin qu'il puisse ensuite observer de nombreux Chabbatot (Yoma 85b). Celui qui s'abstient de transgresser chabbat quand la *halakha* l'exige est en fait de mésestimer et minimiser la Volonté et la prescription divines.

¹⁷ *Siman* 25. Un malade en danger *שיש בו סכנה* *שיש בו סכנה* qui mange à Yom Kippour est comme s'il avait jeûné, ayant respecté l'ordre d'Hachem. Voir aussi les p. 23-4 dans le livre *Réponses de l'Holocauste*.

¹⁸ *Dévarim* 4:15. Voir *Berakhot* 32b. Quand le Sanzer Rav levait le *Maror* à Pessa'h, durant les années où il n'était pas en mesure de le consommer, il disait alors: *ונשמרתם מאד לנפשתיכם*... *ונשמרתם מאד לנפשתיכם* qui nous a sanctifiés par la *mitswa* de prendre grand soin de notre santé. Cela rejoint l'enseignement: *כשם שקבלתי שכר על הדרישה, de même que l'on reçoit une récompense sur la recherche d'une explication véridique, sur la דרישה, on en reçoit également une sur son abstention פרישה*— (Voir le *Traité Pessa'him* 22b sur Shimon ha-amsouni et ses explications des différents étim de la Torah). De façon similaire, en 1944, les Rabbins du camp de concentration de Bergen-Belsen, composèrent une prière spéciale à dire le soir du *seder*, avant de manger du pain, proclamant qu'on réalisait ainsi la *mitswa* de préserver sa vie. On rapporte le cas d'une personne à laquelle les médecins avaient interdit de manger de la *Matsa* et du *Maror* à Pessa'h mais qui passa outre. Selon certains, il n'y pas de plus grande *mitswa* réalisée au travers d'une transgression *בעבירה הבאה לנפשתיכם* que cela (Voir le *Mahari Assod* *המהרי"א אסאד* *Ora'h 'Haim* 160). Le *Maharam Chik* (*Ora'h 'haim* 260) n'y voit lui qu'une *avéra* sans aucune *mitswa*.

¹⁹ Rabbi Chlomo Yossef Zevin dans ses *Moadim Bé-halakha*, p. 82.

²⁰ *Roch Hachana* 9a.

²¹ Voir *Péer Hador* 3, p. 215.

Rabbi Ména'hem Mendel de Vznitz, l'auteur du *Tséma'h Tsadik*, fu tune fois dangereusement malade avant Yom Kippour, les médecins lui interdirent alors de jeûner. Les *'hassidim*, craignant que le Rebbe leur désobéisse, demandèrent à Rabbi Yéochoua de Belz de l'influencer. Ce dernier écrivit alors la lettre suivante en 1884: "...Je me souviens quand mon père, le *Sar Chalom* de Belz, était dangereusement malade au point de devoir manger à Yom Kippour. Immédiatement après le *Kol Nidrei*, il demanda à manger selon ses besoins. Il dit alors : *הריני מוכן ומזומן לקיים מצות* : *בזאת אכיל, Voici que je suis prêt et disposé à accomplir l'ordre de mon Créateur selon les prescriptions de nos Sages*. Puis il mangea²² avec une intense *sim'ha* seulement analogue à celle dont il faisait preuve en mangeant la *Matsa* ou en réalisant la *mitswa* des 4 espèces.²³ *Rebbe*, vous devez donc vous aussi être prompt dans cette *mitswa* de manger, suivant les prescriptions médicales. Un Grand doit être particulièrement méticuleux à ce sujet puisque les autres apprenent de lui..."

Quand Rabbi 'Haim Soloveichik conseilla à un patient de manger à Yom Kippour et le vit perturbé, il demandait alors s'il avait déjà vu une *brit mila* le Chabbat ? Le *mohel* semblait-il alors affligé de transgresser Chabbat ? Evidemment non ! Il se réjouissait pour l'opportunité de réaliser le *ratson Hachem*. Celui ayant interdit les *mélakhot* de Chabbat, ordonnait par ailleurs de réaliser même en ce jour, la *brit mila* à un bébé de 8 jours. La même chose s'appliquait au fait de manger à Yom Kippour afin de préserver sa santé.²⁴

Le *Chem mi-Chmouel*²⁵ écrit dans une lettre à son gendre qu'il devait se plier à l'avis médical de manger à Yom Kippour. D.ieu qui a ordonné de jeûner à Yom Kippour a aussi ordonné d'écouter les médecins. *Idem* pour le ministre-officiant, le *chalia'h Tsibour* qui acquitte ceux incapables de prier. Dans le cas où les médecins déclarent l'incapacité de quelqu'un de prier, le *chalia'h tsibour* l'acquittera. La lettre se conclut avec le *passouk* *מעשך לחמך... אכל בשמחה לחמך, Va, mange ton pain dans la joie et bois ton vin d'un coeur joyeux car Hachem a déjà agréé tes actions*,²⁶ c'est ce qu'une *Bat kol* annonça à Chlomo quand ils mangèrent cette année à l'occasion de l'inauguration du 1^{er} Temple.²⁷

Rabbi Alt a mérité d'étudier sous le patronage de Rav Mordé'khaï Friedlander *zatsal* pendant près de 5 ans. Il a reçu une ordination rabbinique (une *semi'ha*) de Rav Zalman Né'hémia Goldberg *zatsal*. Rabbi Alt a écrit sur de nombreux sujets pour différents sites web et publications. Il est l'auteur des livres *Fascinating Insights* (Des aperçus fascinants) et *Incredible Insights* (Des aperçus incroyables), sans compter ses *Fascinating Insights* sur *Podcast*. Ses écrits inspirent les gens dans tout le spectre du judaïsme pour vibrer davantage et mieux apprécier la beauté de la Torah. Il vit actuellement avec son épouse et sa famille à Kiryat Yearim (lieu où l'Arche Sainte, le *Aron ha-kodech*, demeura pendant 20 ans [Cf. *Chmouel* I, 7:1,2]) où il étudie, écrit et enseigne. L'auteur se dévoue avec passion à transmettre et enseigner le judaïsme à tous les *Bnei Israel*, quel que soit leur niveau d'observance religieuse.

²² Entre parenthèses, le *passouk* (Chémot 18:12) énonce qu' Aharon et les Anciens mangèrent du pain avec le beau-père de Moché. Cela eut lieu à Yom Kippour comme il ressort du commentaire de Rachi (18:13, s.v. ויהי). Ainsi, lors du tout 1^{er} Yom Kippour, le peuple juif ne jeûna pas (Voir le *'Hatam Sofer al ha-Torah*, Yitro, s.v. לאכל).

²³ *Sefer Likoutei Yécharim*, Eloul Yamim Noraïm, 15.

²⁴ Voir aussi *Maassé Ich*, 4,163.

²⁵ *Dévarim* et *Moadim*, p. 262.

²⁶ *Kohélet* 9:7.

²⁷ Voir la fin de *Bamidbar Rabba* 17:2.